



## Commission des solidarités

### 4513 - Insertion professionnelle

#### **Intervention en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA - Mise en oeuvre du Pacte de réussite**

#### **Rapport n° CP/2013/831**

#### **Service gestionnaire :**

Service insertion et lutte contre les exclusions

#### Résumé :

Le plan de maîtrise budgétaire adopté par l'assemblée plénière le 24 juin prévoit, notamment, la mise en place de mesures liées à la remobilisation des entreprises pour renforcer l'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Des démarches ont été engagées avec divers partenaires dont les Chambres consulaires et la Région, qui ont abouti à proposer, au Conseil Général réuni le 21 octobre 2013, une nouvelle offre de service à destination des entreprises, le "Pacte de réussite", permettant de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Dans ce cadre, l'Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin propose un appui à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Compte tenu de la progression alarmante du nombre d'allocataires du RSA dans le Bas-Rhin, engager une nouvelle stratégie de mobilisation pour faciliter l'accès à l'emploi est une priorité.

Lors de sa session du 21 octobre 2013, il a été proposé l'Assemblée Plénière du Conseil Général d'adopter un Pacte Réussite avec les partenaires du service public de l'emploi : l'Etat, la Région Alsace, les chambres consulaires et les OPCA.

Ce Pacte traduit les engagements des principaux acteurs du service public de l'emploi. Il vise à activer trois leviers : les offres d'emploi, la préparation et la formation des allocataires du RSA et le maintien dans l'emploi.

Dans ce cadre, l'Union des Corporations Artisanales (UCA) du Bas-Rhin propose de vérifier les habiletés des candidats. Ces actions permettront de sécuriser les artisans qui accueilleront en entretien les allocataires du RSA dont les compétences auront été vérifiées par des pairs. Il est proposé que le Département accorde une subvention de 70 000 € à l'UCA pour la réalisation de ces actions destinées à 100 allocataires du RSA. La convention financière est jointe en annexe. 50 % de cette somme serait versée dès cette année 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

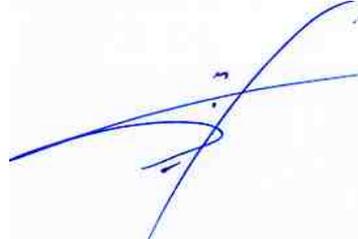
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer à l'Union des corporations artisanales (UCA) du Bas-Rhin une subvention de 70 000 €,*

*dont 35 000 € en 2013, et 35 000 € en 2014, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2014.*

*Elle autorise son Président à signer la convention financière à conclure avec l'UCA du Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL